

Argelès-Gazost, le 21 septembre 2020,

Mesdames et Messieurs les membres du conseil communautaire,

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine séance du conseil communautaire qui se tiendra **le lundi 28 septembre 2020 à 19h00, à la salle de la Terrasse à Argelès-Gazost**, pour traiter des questions figurant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 7 septembre 2020
- Compte-rendu des décisions prises par le Président en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 17 juillet 2020 ;

1. INSTITUTION

- 1.1. EPIC « Agence Touristique des Vallées de Gavarnie » (ATVG) – désignation des représentants au comité de direction
- 1.2. Commission d'appel d'offres – désignation des membres
- 1.3. Commission des délégations de service public – désignation des membres
- 1.4. Modification de la composition du Bureau communautaire et élection du conseiller communautaire délégué
- 1.5. Indemnités de fonction du Président et des vice-présidents - modification

2. FINANCES

- 2.1. Réalisation d'un contrat de prêt « EDU PRET » d'un montant de 1 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération « regroupement des écoles d'Argelès-Gazost »
- 2.2. Subventions aux associations – attributions complémentaires 2020 et prorogation du délai de validité
- 2.3. Budget annexe ZAE – décision modificative n°01/2020
- 2.4. Pacte Financier et Fiscal 2020/2023 – débat sur le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal 2020 (FPIC) – répartition de droit commun
- 2.5. Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - fixation des taux pour l'année fiscale 2021
- 2.6. Budget principal – décision modificative n°02/2020

3. GESTION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- 3.1. Redevance spéciale – annulation partielle de factures 2019
- 3.2. Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - exonération au bénéfice des professionnels non-utilisateurs du service public de collecte et traitement des déchets ménagers au titre de l'année 2021
- 3.3. Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – non-exonération de la TEOM dans les secteurs éloignés

4. ADMINISTRATION GENERALE

- 4.1. Convention relative à l'utilisation du temps syndical à passer avec le syndicat CFDT Interco des Hautes-Pyrénées et du Gers
- 4.2. Convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées pour l'adhésion au service « Retraite »

5. EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

- 5.1. Convention avec l'association « Parlem » pour l'enseignement de l'Occitan

6. TOURISME ET ATTRACTIVITE

- 6.1. Classement des « Communes touristiques »
- 6.2. Taxe de séjour – mise à jour des grilles de tarification à compter du 1er janvier 2021

7. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 7.1. Convention pour le réseau des développeurs économiques

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 8.1. Opération « City Foliz » avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Pyrénées (principe)
- 8.2. Etude COFOR (diagnostic énergétique)
- 8.3....

Compte tenu du contexte actuel et de l'obligation qui m'est faite d'organiser les réunions du conseil communautaire dans des salles permettant le respect des consignes sanitaires en vigueur, les gestes « barrières » devront être appliqués et le port du masque sera obligatoire. Chaque élu devra posséder son propre stylo pour émarger, voter et signer. Enfin, la réunion est publique mais le nombre de personnes pouvant accéder à la séance (hors élus et personnels) sera limité.

Dans l'attente de nous retrouver à cette occasion, je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs, Chers collègues**, à l'expression de ma considération distinguée.



Le Président,
Noël PEREIRA DA CUNHA